

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 5 novembre 2015

Etaient présents : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, François CHESNEL, Bernard LEMANISSIER, Jean-Paul DELALANDE, Marilynne HELIARD, Claude MARTIN, Evelyne OZOUF.

Absents excusés : Céline CASTEL, Serge COTTAN, Danielle DUBERT, Patricia LEROUX, Benoit MAUGER, Stéphane PETRI.

Pouvoir : Béatrice TURBATTE à Véronique MASSON.

Secrétaire de séance : François CHESNEL

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de conseil du 21 septembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

2/ RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DES SYNDICATS D'EAU POTABLE

Madame MASSON présente les rapports d'activités des 2 Syndicats d'eau potable.

Syndicat d'adduction d'eau potable de Bretteville l'orgueilleuse :

L'exploitant est la SAUR en affermage jusqu'au 31/12/2023.

10 communes sont adhérentes à ce syndicat : Bretteville l'orgueilleuse, Brouay, Cairon, Cristot, Lasson, le Mesnil Patry, Putot en Bessin, Rosel, Rots et St Manvieu Cheux, pour 3.492 abonnés, soit une augmentation de 4,3 % par rapport à 2013.

La production a été reprise par RESEAU depuis le 1er janvier 2014 et 413.953 m³ ont été distribués.

RESEAU a importé 492.212 m³ et exporté au SIAEP de Cheux 78.259 m³.

En 2014, les abonnés domestiques ont consommé 351.478 m³, soit en moyenne 100,50 m³ par abonné et par an.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau Poteaux incendie, lavage des réservoirs...), le rendement du réseau était de 86,8 % en 2014.

La qualité de l'eau distribuée en 2014 est satisfaisante.

Prix du service : un abonné consommant 120 m³ paiera en 2015, 240,94 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015, TTC), soit en moyenne 2,01 €/m³.

Syndicat d'adduction d'eau potable de Caen Ouest :

L'exploitant est la SAUR en affermage.

7 communes sont adhérentes à ce syndicat : Authie, Cambes-en-plaine et Saint Contest en totalité et St Germain la Blanche Herbe, Cairon, Biéville-Beuville et Rosel partiellement. L'eau est distribuée à 2.614 abonnés, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2013.

Le syndicat n'a pas de production propre : il achète à RESEAU depuis le 1er janvier 2014. En 2014, RESEAU lui a fourni 361.214 m³, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 2013.

Les volumes mis en distribution donnent une moyenne de 107,50 m³ par abonné et par an.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau poteaux incendie, lavages des réservoirs...), le rendement du réseau est de 82,1 % en 2014, contre 83,7 % en 2013.

La qualité de l'eau distribuée en 2014 est satisfaisante.

Prix du service : un abonné consommant 120 m³ paiera 238,97 € en 2015 (sur la base du tarif du 1er janvier 2015 TTC), soit 1,99 €/m³, en augmentation de 2 % par rapport à 2014.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal,
ADOpte à l'unanimité le rapport du service eau potable.

Jean-Paul DELALANDE souhaiterait avoir un état des lieux des canalisations et connaître les investissements à venir.

3/ RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame MASSON présente le rapport d'activité du service assainissement.

L'exploitant est la NANTAISE DES EAUX en affermage.

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 220 abonnés. Il est composé de 6,8 kms de collecteurs et d'un poste de refoulement.

Le service ne gère aucune station d'épuration ; les effluents sont traités par le réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération de Caen-la-mer. Les volumes facturés sont de 17.630 m³.

Prix du service : un abonné consommant 120 m³ paiera 255,13 € en 2015, soit 2,12 €/m³.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le rapport du service assainissement.

4/ DELIBERATION SUR LE TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les mêmes tarifs que l'an passé.

5/ RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DES DECHETS MENAGERS SEROC et COLLECTE DES DECHETS SIDOM

Le service est assuré par 2 Syndicats :

Le SIDOM de Creully assure la collecte des déchets. Il regroupe 32 communes et assure le service pour 21.500 habitants.

Le SEROC assure le tri, l'élimination et la valorisation des déchets. Il gère les déchetteries. Il regroupe 248 communes et compte 152.716 habitants.

La mission de ces 2 Syndicats est encadrée par le Plan National des déchets qui stipule :

1/ Que le volume des déchets, y compris celui des déchetteries, doit diminuer de 7% d'ici 2020.

2/ La valorisation des déchets doit atteindre 55% en 2020 et 60% en 2025.

3/ L'enfouissement des déchets doit diminuer de 30% d'ici 2020 et 50% d'ici 2025.

4/ L'élimination des déchets doit être conduite en privilégiant la valorisation énergétique.

LES INDICATEURS TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

A) Les déchets recyclables collectés en sacs jaunes et dans les colonnes situées dans les villages ont augmenté de 6%.

- Le tonnage recyclé en 2014 est de 2.007 tonnes contre 1.893 en 2013.
- Chaque habitant a trié 90kg de déchets en 2014. Le produit de la vente des déchets recyclés et les soutiens apportés à la collectivité pour le recyclage s'élève à 185.747 €, soit 92,55 € par tonne.

B) Les déchets ultimes (non recyclables)

- Le tonnage a baissé de 0,9%
- La production est de 4.083 tonnes en 2014, soit 190 kg par habitant et par an. Chaque tonne coûte 88,70 €

C) Les déchets des déchetteries

- La production est de 8.591 tonnes. Elle a augmenté de 5,9% par rapport à 2013.
- En 2014, chaque habitant a apporté 399 kg de déchets en déchetterie. Chaque tonne coûte 61,54 €.

Au total, chaque habitant a produit 679 kg de déchets en 2014.

LE FINANCEMENT DE LA COMPETENCE DECHETS

Les taux de la taxe ont été unifiés. Ils ont été abaissés pour 22 communes et légèrement relevés pour les 10 autres.

- Pour ROSEL, le taux est passé de 17,36% à 17,67%.
- La participation de la commune de ROSEL s'élève à 57.362 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SIDOM DE CREULLY

- Section d'Investissement :	Recettes 2014 :	83.691,64 €
	Dépenses 2014 :	204.625,76 €
	Résultat 2014 :	- 120.934,12 €
	Excédent 2013 :	4.617,39 €

Déficit d'investissement : 116.316,73 €

- Section de Fonctionnement :	Recettes 2014 :	2.110.540,24 €
	Dépenses 2014 :	1.967.153,68 €
	Résultat 2014 :	+ 143.386,56 €
	Excédent 2013 :	778.813,83 €
	Report en fonctionnement :	57.382,61 €

Excédent de fonctionnement : 864.817,78 €

- **Résultat cumulé 2014** : Fonctionnement et Investissement 143.386,56 - 120.934,12 € = 22.452,44 €
- **Excédent global au 31/12/2014** : 748.501,05 €
- **Reste à réaliser** : 21.874,24 € sur les chapitres 20 et 21
- **Report en fonctionnement pour 2015** : 726.626,81 €

6/ DELIBERATION URBANISME

Depuis le 1er avril 2014, les travaux de ravalement ne sont plus soumis à déclaration préalable, sauf en secteur sauvegardé, site classé, réserve naturelle.

Aussi, dans l'intérêt de la commune, notamment pour conserver une harmonie architecturale sur notre territoire, nous souhaitons que tous travaux de ravalement soit soumis à Déclaration Préalable.

Après cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que tout ravalement sur la commune de Rosel sera soumis à une demande de Déclaration Préalable.

7/ RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Concernant l'ELECTRICITE

Après un appel d'offres pour le groupement d'achat d'électricité, le fournisseur retenu est ENGIE (GDF SUEZ). Le basculement des contrats a été fait le 1er septembre 2015 et une économie de 10% sur l'achat de l'électricité est escomptée. La commune a fait le choix de prendre une partie importante de la fourniture à partir d'énergies nouvelles.

Concernant l'ECLAIRAGE PUBLIC

Notre patrimoine se compose de 17 candélabres dont 94% sont en bon état de fonctionnement. Les 6% restants sont vétustes mais un entretien préventif est effectué chaque année.

Dans le cadre des effacements de réseaux, le SDEC a remplacé l'ancien éclairage par un neuf qui est beaucoup plus moderne et efficace. Il est aussi mieux réparti puisque nous avons 11 poteaux supplémentaires. En 2016, le SDEC va piloter l'enfouissement des réseaux Rue Sainte Anne au Hameau de Gruchy, faisant suite aux travaux actuellement en cours sur la RD126.

8/ REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2015

Le Maire, Madame Véronique MASSON, expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame Véronique MASSON donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz.

Le Maire propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente. La 1^{ère} correspondant à la distribution publique de gaz sous 1412 mètres de voirie communale donne lieu à une redevance de 173 €. La 2^{ème} correspondant au transport de gaz sous 20 mètres de voirie communale donne lieu à une redevance de 117 €.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz. Le montant de la redevance s'élève à 290 €.

9/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU REMPLACEMENT DU PERSONNEL AVEC LE CDG14

Le Centre de Gestion du Calvados peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer des missions temporaires ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Nous avons signé cette convention en 2012 et elle se termine le 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE le Maire Véronique MASSON, à renouveler cette convention avec le Centre de Gestion du Calvados pour une durée de 6 ans.

10/ QUESTIONS DIVERSES

a) Nous devons faire faire des relevés topographiques pour des travaux d'écoulement d'eaux pluviales au Chemin Saint Louet et au Chemin Francis Russel. Nous avons reçu plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier ce travail au Cabinet LALLOUET pour un montant de 1.207,50 € HT.

b) Claude MARTIN nous informe qu'à l'occasion de fortes pluies (notamment le 28 août dernier), le chemin de l'Églantine a été inondé entre l'allée Bérange et la grille d'évacuation située devant le n° 11. Le phénomène est probablement dû à un fossé bouché.

c) Jean-Paul DELALANDE s'interroge sur le Chemin de randonnée du Vauculey qui se trouve sur LASSON. En effet, si les communes de ROSEL, LASSON et ROTS ne font rien, il n'y aura plus de passage entre Lasson et Rosel. Peut-être faudrait-il établir un protocole d'accord ?

d) François CHESNEL a été interpellé par Monsieur SAMSON qui ne comprend pas pourquoi les travaux du chemin du Ferrage n'ont pas été faits jusqu'à chez Monsieur LEDUC.

e) Dans l'allée Bérange, Monsieur SAMSON demande que la taille des platanes soit faite car il y a trop de feuilles.

f) Bernard LEMANISSIER nous informe que des travaux d'égagement vont être faits le 8 décembre 2015 sur les chemins de la Messe, de l'Églantine et du Ricaras. Il est à noter que pour la sécurité des élagueurs, ERDF et France Télécom couperont leurs réseaux respectifs.

g) Concernant le PLU, Madame MASSON a revu la DREAL qui semble satisfait des changements apportés, mais nous ne sommes pas certain qu'il n'y aura pas d'enquête environnementale. Si celle-ci doit se faire, la fin de la procédure de révision du PLU sera retardée de 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45